



COMMUNE DE PORT-BAIL

ANNEE 2009 N° 9

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 DECEMBRE 2009

Date de convocation

10 décembre 2009

Date d'affichage

22 décembre 2009

Nombre de membres :

en exercice : 19

présents : 15

votants : 18

PRESENTS : MM. CHOLOT Guy (Maire), LAIDET Serge, GOSSELIN Jean-Paul, MOUCHEL Fabrice (Adjoints), VOISIN René, PILLET Denis, LELYON Denis, PICOT Claude, MARTINE Emmanuel, HAMEL Armand, D'HULST Francis, LETANG Jacques, FLAMBARD Geneviève, DE SMET René, TOUCHAIS Isabelle.

ABSENTS EXCUSES : M. MALENFANT donne pouvoir à M LELYON
M. LEFORBAN donne pouvoir à M MARTINE
M. ROUALLE donne pouvoir à M DE SMET

ABSENTE : Mme GODEY Laurie

SECRETAIRE DE SEANCE : M PILLET Denis



Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

REVISION TARIFS COMMUNAUX

Après avoir pris connaissance des propositions de Monsieur le Maire et de la commission des finances, les membres du conseil, à l'exception de Monsieur D'HULST qui s'abstient, approuvent les tarifs proposés.

En majorité les tarifs 2009 sont reconduits

La location de la salle polyvalente passe de 260 à 270 € pour les habitants de Port-Bail et de 330 à 350 € pour les personnes extérieures mais avec une mise à disposition du vendredi matin au lundi midi.

Le conseil fixe à 15 € par mois avec 1 séance par semaine le tarif des autres locaux communaux mis à disposition pour les cours de danse, de peinture et de yoga.

EXONERATION LOYERS US SPORTS NAUTIQUES

Devant les difficultés financières rencontrées par cette association, suite aux conditions climatiques de l'été 2009, le conseil, en l'absence de Messieurs LETANG et VOISIN, décide de l'exonérer des loyers d'avril à décembre 2009 soit 2175.03 € ainsi que ceux de l'année 2010 soit 2900 €.

ATTRIBUTION SUBVENTIONS

Le conseil, à l'exception de Monsieur D'HULST qui s'abstient et en l'absence de Messieurs LETANG et VOISIN pour la subvention US sports nautiques décide d'accorder les subventions ci-après :

- US sports nautiques : 30 000 € pour permettre à cette association de fonctionner dans l'attente de la reprise d'activité.
- Jeunes Sapeurs Pompiers : 500 € (sur 24 enfants, 5 sont de Port-Bail) il est demandé à l'association de solliciter des subventions près des communes dont les enfants fréquentent cette association.
- Coopérative scolaire du groupe Henri VALLY : 10 € par enfant soit la somme de 1830 € + 150 € pour les frais d'affranchissement.

RENOUVELLEMENT CONVENTION ATESAT (Assistance technique fournie par l'Etat aux collectivités)

A l'unanimité, le conseil accepte le renouvellement de cette convention pour un montant annuel de 1688.46 €. Les services de l'état interviennent principalement dans le domaine voirie.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS D'AMONT

Après avoir pris connaissance de l'avis de Monsieur l'architecte des bâtiments de France, le conseil à l'unanimité décide de ne pas modifier le règlement de ce lotissement.

DEMANDE OCCUPATION LOCAUX GARE MARITIME

Le conseil accepte de mettre gratuitement les locaux de la gare maritime à la disposition de l'association « Entraide Nautique Portbailaise » dont le but est de faire de la prévention et d'apporter une aide technique aux plaisanciers en difficulté dans la zone inférieure à 300 m.

Ces locaux seront à partager avec les autres associations (Mane, plaisanciers etc....)

ORGANISATION D'UN TRANSPORT EN COMMUN DE LA COTE DES ISLES VERS COUTANCES

A l'unanimité, le conseil adhère à la demande effectuée par Saint Georges de la Rivière près du Conseil Général afin qu'une ligne de transport soit créée au départ de la côte des Isles pour desservir les établissements scolaires de Coutances.

DENOMINATION DE L'ANCIEN LOTISSEMENT « La Plaine Normande »

La SA HLM « La Plaine Normande » a cédé ses logements à la société « Presqu'île Habitat ».

A la demande de cette dernière, le conseil propose de dénommer ce lotissement « résidence les Aigrettes ».

PROJET DE REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après avoir pris connaissance des projets de réforme des collectivités territoriales et de la suppression de la taxe professionnelle, le conseil, à l'exception de Monsieur PICOT qui vote contre, soutient la motion adoptée le 25/10/2009 par l'association des maires ruraux

- demande aux députés et sénateurs du département de soutenir, au sein de leur groupe et par leur vote, les demandes formulées par les maires ruraux de France.

INFORMATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

- Remerciements de Madame CARMONA, Directrice du Groupe scolaire Henri VALLY, pour la subvention classe de neige accordée par la commune.
- Livraison du matériel informatique à l'école le 27/01/2010.

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier du secrétaire d'état concernant la maison d'accueil spécialisée. Contact sera repris avec l'association ACAIS pour retravailler le projet

- Droits de préemption non exercés
 - Maison d'habitation 4 rue Anatole France
 - Maison d'habitation 14 rue Jourdain

- Vœux du Maire : La cérémonie se déroulera le **vendredi 8 janvier 2010 à 18 h 30** à la salle polyvalente. Toute la population y est cordialement conviée.

**Prochain Conseil Municipal le
mardi 23 Février 2010 à 20 h 30**